

La Mairie de Sainte-Marie de Ré

VOUS INFORME :



APPEL A CANDIDATURE

OCCUPATION D'UN HANGAR COMMUNAL À SAINTE-MARIE DE RÉ

Mesures de sélection préalable : Mise à disposition d'un hangar communal, chemin de la Vernaude à Sainte Marie de Ré.

Les candidats devront impérativement justifier de leur inscription à la Chambre d'agriculture et à la MSA

DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES : 04/03/2025

Contexte :

Sainte Marie de Ré, Collectivité territoriale, personne morale de droit public, située en Charente Maritime, identifiée au SIREN sous le numéro 211 703 608 00011, représentée par son Maire, Madame Gisèle VERGNON.

Commune classée station tourisme (3479 habitants / 15 000 habitants en haute saison). Commune de l'île de Ré la plus élevée en nombre d'habitants, avec une population permanente supérieure à la moyenne du territoire.

Au sein des hangars communaux situés chemin de la Vernaude, la Commune propose en location un hangar d'une superficie de **143 m²**.

Le montant du loyer est établi à 173 € HT et fera l'objet d'une révision annuelle (indice Coût de la construction – INSEE). Le ou les bénéficiaires devront s'acquitter des taxes et impôts afférents au bien loué.

Un dépôt de garantie sera exigé et correspondra à un mois de loyer.

Contact / Renseignements – Mairie de Sainte-Marie de Ré :

32, rue de la République – CS 20010 –
17740 Sainte-Marie de Ré
www.mairie-sainte-marie-de-re.fr

Téléphone : 05 46 30 21 24
Fax : 05 46 30 15 64
E-mail : info@saintemariedere.fr

Dossier de candidature :

Les candidats pourront se présenter soit de manière individuelle soit dans le cadre d'un groupement avec un nombre maximum de 4 participants

Chaque candidat aura à produire un dossier de candidature complet comprenant les pièces suivantes :

- Dossier de présentation du candidat : surface des parcelles exploitées sur la Commune de Sainte Marie de Ré et/ou sur l'île de Ré, nature des productions et un argumentaire sur les atouts du candidat ;
La commission portera une attention particulière aux surfaces en agriculture biologique (AB) ou en conversion biologique
- Un dossier administratif comprenant :
 - Une attestation d'inscription à la Chambre d'agriculture et à la MSA ;
 - Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales pour les trois dernières années ou les trois derniers exercices clos ;
 - Une attestation sur l'honneur de non-condamnation pour entrave à la législation du code du travail ;
 - Une présentation de l'activité, les moyens humains

Le dossier devra être rédigé en français et signé par le candidat.

La transmission de l'offre pourra être effectuée sous pli cacheté portant les mentions suivantes :
« Candidature à l'occupation du hangar communal n°9 – Ne pas ouvrir ».

Les plis seront transmis soit par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception, soit directement contre récépissé à l'adresse suivante :

Mairie de Sainte Marie de Ré

32, rue de la République - CS 20010, 17740 SAINTE MARIE DE RÉ

Heures d'ouverture : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Les plis pourront également être remis par voie dématérialisée avec accusé réception à l'adresse suivante : info@saintemariedere.fr

Les plis qui seraient transmis après la date et l'heure limites ne seront pas retenus.

Contact / Renseignements – Mairie de Sainte-Marie de Ré :

32, rue de la République – CS 20010 –
17740 Sainte-Marie de Ré
www.mairie-sainte-marie-de-re.fr

Téléphone : 05 46 30 21 24
Fax : 05 46 30 15 64
E-mail : info@saintemariedere.fr

Sélection des candidatures :

La commission communale « marchés commerces agriculture » se réunira pour étudier les candidatures.

Les critères de jugement des propositions sont les suivants :

1. Absence de lieu de stockage sur l'île de Ré
2. Surface des parcelles exploitées en agriculture biologique (AB) ou en conversion biologique

Chaque candidat sera tenu informé des choix de la personne publique et un contrat de location sera établi avec le/les candidats retenus.

La durée du contrat sera établi pour une période de 3 ans maximum

Le contrat passé avec la Commune ne constitue aucunement un droit de propriété foncier, corporel ou incorporel. Il est interdit de louer, prêter, céder, vendre tout ou partie du hangar ou de le négocier d'une manière quelconque.

Pour plus d'informations sur cette offre, merci de contacter la mairie :

info@saintemariedere.fr / 05.46.30.21.24

L'appel à candidatures ne relève pas de la réglementation applicable aux procédures de marchés publics

DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES : 04/03/2025

Contact / Renseignements – Mairie de Sainte-Marie de Ré :

32, rue de la République – CS 20010 –
17740 Sainte-Marie de Ré
www.mairie-sainte-marie-de-re.fr

Téléphone : 05 46 30 21 24
Fax : 05 46 30 15 64
E-mail : info@saintemariedere.fr